

Conférence de presse

Deux points à cette conférence de presse. Deux points liés :

- 1 - L'affaire Alain Masson que je persiste à ne pas appeler l'affaire du PS ;**
- 2 - Les conséquences de la démission de deux élus (A.Masson, JL Polard) tant à la Ville qu'à Brest métropole.**

1 - Sur le premier point

- j'interviendrai pour l'essentiel en tant que Maire de Brest. D'autant que comme il a été dit devant l'Officier de Police Judiciaire – ceux qui ont eu accès aux PV peuvent le confirmer- je percevais mon indemnité de Maire directement, sans lien avec l'Association Vivre à Brest.**

Côté collectivités, quelle est notre position : elles ne sont pas en cause :

- les délibérations concernant la fixation des indemnités sont conformes aux lois et règlements. Elles ont été soumises au contrôle de légalité ;**

- la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**, qui nous contrôle depuis quelques mois, a reconnu que nous n'avons pas été au maximum de l'enveloppe globale, compte tenu de certaines majorations possibles ;
- les indemnités versées ont été soumises :
 - ⇒ aux cotisations sociales (IRCANTEC...)
 - ⇒ et à l'impôt sur le revenu pour la quasi-totalité des élus qui étaient au prélèvement à la source spécifique élus.
- depuis près de 40 ans, aucun Trésorier municipal – agent du Ministère des Finances- chargé du paiement, et responsable de celui-ci, n'a fait d'observations.

Restent des questions qui peuvent faire débat, tant devant la CRC que devant, éventuellement, le juge pénal : les indemnités versées à l'association conservaient-elles leur statut de fonds publics ou étaient-elles devenues des fonds privés, dégageant la collectivité de toute responsabilité. Quelques remarques :

⇒ notre bonne foi peut, à nos yeux, être difficilement mise en cause. Or, en matière pénale, l'élément intentionnel est primordial ;

- ce système mutualiste (et le mot est fort) existait depuis longtemps et ailleurs qu'à Brest. Il a fallu attendre un arrêt du 28 juin 2017 de la CAA de Paris (commune de Bonneuil/Marne) pour que le juge administratif –et non pénal!- soulève le problème. Et il y a une différence majeure par rapport à Brest car à Brest, les élus avaient donné leur accord écrit au mécanisme mis en place. La volonté des élus concernés a été exprimée sans ambiguïté. La Chambre Régionale des Comptes a reconnu expressément cette différence essentielle dans le contrôle en cours.
- le décret du 7 novembre 2012 est précis : seul le Trésorier Principal a la responsabilité du contrôle du caractère libératoire d'un paiement ;
- enfin, il nous semble qu'on ne peut pas considérer en même temps (sic!) :

- que la part de l'indemnité affectée au règlement des cotisations fiscales et sociales était disponible pour les régler, confirmant son caractère privé ;
- et que la part restante versée à l'association "Vivre à Brest" à la demande expresse de l'élu conservait son caractère de fonds publics.

Un revenu est fiscalement disponible lorsque sa perception ne dépend que de la seule volonté du bénéficiaire.

Pour conclure sur ce premier point :

- ⇒ nos deux collectivités n'ont pas été financièrement pénalisées ;
- ⇒ les contribuables brestois non plus. J'insiste sur ce point. Aucun euro n'a été détourné au détriment des brestois.e.s
- ⇒ impôts et cotisations sociales ont été payés par les élus destinataires des indemnités. Ils ont même payé de l'IR sur des sommes non perçues.

Mais la question n'est pas que juridique. Elle est aussi éthique et politique.

Je le répète : depuis que je suis Maire, mes indemnités m'étaient versées directement, et non par l'association. Je n'y avais donc aucun rôle. Néanmoins, ce qui a été révélé dans la presse de mercredi dernier n'est pas acceptable :

- Alain Masson a reconnu ces jours derniers avoir perçu, au sein de l'association, une indemnité supplémentaire et illégale. Celle-ci a été prise non pas sur le budget de la ville –et au détriment de la collectivité- mais sur l'enveloppe de l'association alimentée par les versements de ses collègues. Je suis stupéfait et je comprends l'émoi que chacun ressent.

Ce sont bien les élus socialistes qui ont été lésés.

L'affaire du PS –pour reprendre le gros titre- c'est d'abord celle-là.

C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé de démissionner. Lui seul pouvait le faire : il l'a accepté.

- la position de Jean-Luc Polard était différente. Il a certainement manqué de vigilance. Sa démission était, dès lors, inévitable.

Chacun comprendra que tout ceci m'attriste profondément. Il faut maintenant remplacer les deux élus démissionnaires. J'y reviendrai.

Avant d'y arriver, vous me permettrez quelques remarques :

1 - on me dit : "mais vous étiez au courant !". Vous vous doutez bien que si j'avais su, je n'aurais pas été assez naïf pour être aux côtés d'Alain Masson pour répondre, il y a 8 mois, après la sortie du premier article.

Jusque la parution de l'article de mercredi dernier, nous nous intéressions à la question du détournement de fonds publics, qui mettait en cause la collectivité. J'y ai répondu. La presse de ces derniers jours a confirmé qu'il n'y a pas d'infraction pénale sur ce point.

De plus, le système de versement des indemnités à l'association n'existait plus depuis le 1^{er} janvier dernier.

Ce qui est vrai c'est que l'audition d'Alain Masson, telle qu'elle est reportée par la presse, ouvre un champ très différent d'interrogations. Mais ça, je ne le sais que depuis la semaine dernière.

2 - Elus, tous pourris. Le contexte et l'actualité s'y prêtent. Dans son communiqué, Jean-Luc Polard a déclaré qu'il percevait bien moins que le montant des indemnités prévues par la loi.

Je peux prendre mon cas personnel, car avant d'être Maire, j'ai été adjoint pendant une dizaine d'années entre 1989 et 1999. Entre la Ville et la CUB, je percevais environ 9 800 francs, soit à peu près 1 500 euros, virés à l'association "Vivre à Brest", ce ceci après prélèvement à la source par les collectivités des cotisations sociales et fiscales. L'association me reversait –de mémoire- environ la moitié, et donc conservait l'autre...

Si vous êtes bons en calcul mental, je vous laisse deviner ma contribution au fonctionnement mutualisé. Vous en conviendrez : cet argent, je ne l'ai pas volé et je ne l'ai pas perçu ! Il a servi à aider des conseillers municipaux à remplir leur mandat. J'avais à mes côtés un conseiller

délégué, Jo Gléau, ouvrier de la sous-traitance navale, ayant un faible salaire et peu d'indemnités. Il ne comptait pas son temps. C'était ça l'esprit de la mutualisation des indemnités. Il a été malheureusement détourné.

C'est aussi pour moi l'occasion de démentir une rumeur qui circule à Brest (véhiculée par qui ?). Je n'ai pas acheté un triplex aux Capucins ! Même pas un studio ! Même pas une cave ! J'habite la Cavale Blanche depuis 30 ans, la même maison !

Quelques mots de politique

- la droite nous attaque. Elle est dans son rôle. Elle attaque une fois de plus ce qu'elle appelle les satellites (Brest'aim, Eau du Ponant...) dans lesquels elle siège et qui sont soumis à tous les contrôles possibles et imaginables ! Je préside parfois ces structures. Je n'y perçois pas un euro d'indemnité, mais je supporte les risques juridiques, y compris éventuellement en matière pénale !
- la France Insoumise nous pilonne... Mais quand c'est leur leader ou leur parti qui sont attaqués, que disent-ils

? La presse est corrompue, la justice aux ordres du Gouvernement. Vous en conviendrez avec moi : ce n'est pas mon style. Ici, ils veulent couper les têtes avant que la procédure soit arrivée à son terme ! Leur responsable local veut un contrôle de la CRC. Il fait, paraît-il signer une pétition. Le contrôle est commencé depuis plusieurs mois ! Nous sommes vérifiés très régulièrement !

Pourtant, la réalité, c'est que, ici à Brest, deux élus ont démissionné, pour des responsabilités totalement différentes, quand d'autres restent haut placés dans une même situation d'interpellation pénale.

2 - Deuxième point : les conséquences de la démission de deux élus tant à la Ville qu'à Brest métropole

Depuis jeudi, j'ai réuni à plusieurs reprises les élus de la majorité, jusqu'à hier soir.

- malgré la tempête, l'unité de la majorité n'est pas remise en cause. Les élus sont tous au travail, même si le contexte est un peu plus compliqué.**
- concernant le Conseil municipal, les deux suivants de la liste majoritaire pourraient être appelés à siéger.**

- les deux élus qui ont démissionné vont être remplacés par Hosny Trabelsi et Yann Guevel au Conseil de métropole ;
- les vérifications juridiques étant en cours, je vais convoquer un conseil municipal extraordinaire dans les délais les plus brefs. Tant à la Ville qu'à la Métropole, j'engagerai une mise à plat de l'ensemble des délégations. J'ai profité du dimanche pour avancer sur tout cela, mais n'attendez pas de moi plus d'informations sur la recomposition en cours, hormis le fait que Bernadette Abiven occupera les fonctions de 1^{ère} Vice-présidente et que le poste de 1^{er} Adjoint sera occupé par quelqu'un d'autre.
- Enfin, à la demande de certains élus, nous engagerons une réflexion rapide sur la manière d'assurer plus de transparence. Nous ne partons pas de rien : je vous rappelle que le patrimoine des élus est soumis au contrôle de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique et que les collectivités locales fonctionnent sur le principe de séparation ordonnateurs comptables. A ma demande, et il y a plusieurs mois, un groupe a

commencé à travailler sur les préconisations de l'Agence Française Anticorruption créée par une Loi de décembre 2016.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction et je suis bien entendu disponible pour répondre à vos questions...